

Palais Miramare - Boulevard des Moulins

Affitto Monaco

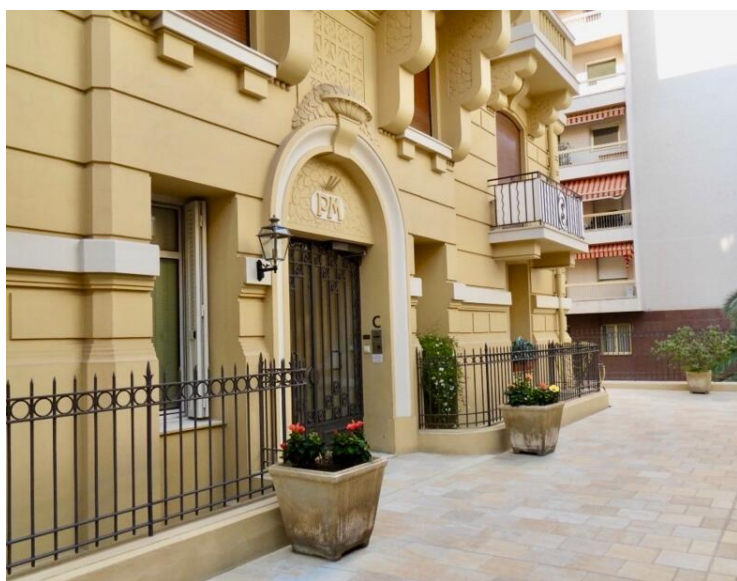
915 € / mese
+ Spese : 60 €

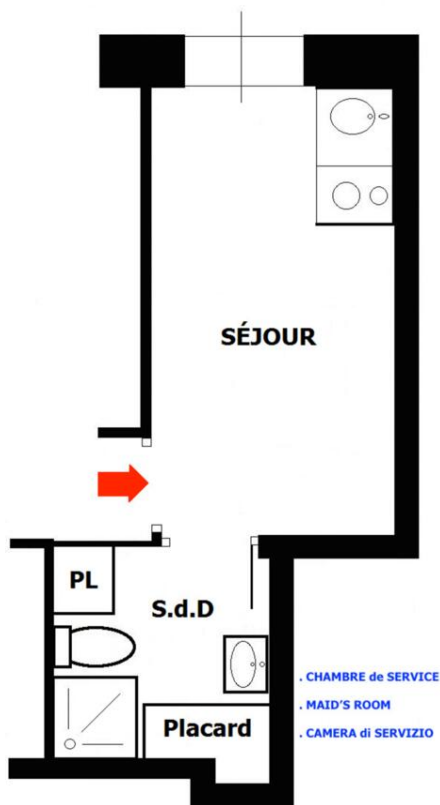
Legge n° 887 - CAMERA di SERVIZIO

Tipo	Affitto	Superficie abitabile	14 m ²
Tipo di proprietà	Camera di servizio	Lois	Loi 887
Edificio	Palais Miramare	Vista	Piccola vista Place des Moulins
Quartiere	Monte-Carlo		

Ingresso, soggiorno con piccolo angolo cottura, bagno con doccia, armadi a muro, aria condizionata

Permesso di soggiorno non concesso





de l'ordonnance-loi n° 669 du 17 septembre 1959 modifiant et codifiant la législation relative aux conditions de location des locaux à usage d'habitation

Article 3.- (Loi n° 1.235 du 28 décembre 2000)

Sous les peines prévues au chiffre 4° de l'article 26 du Code pénal, les locaux à usage d'habitation visés aux articles précédents ne pourront, à compter des dates indiquées auxdits articles, faire l'objet d'une location qu'en faveur :

- **des ascendants ou descendants, ou leur conjoint, du propriétaire ou de son conjoint ;**
- **des personnes de nationalité monégasque ;**
- **des personnes domiciliées à Monaco depuis au moins cinq ans et exerçant une activité professionnelle depuis plus de six mois ;**
- **des personnes travaillant à Monaco depuis au moins cinq ans.**

Dans les cas visés aux quatre alinéas précédents, et sous les peines prévues au premier alinéa du présent article, le bailleur aura l'obligation de consentir au preneur un bail de six ans, résiliable annuellement selon la seule volonté de ce dernier ; une clause d'indexation de loyer peut être insérée dans le bail